

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 310

présenté par
M. François-Michel Lambert

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La zoopornographie ne se limite pas à certains animaux. Il n'y a donc pas lieu de préciser.
Amendements de clarification.